

son de socialisme. Avant de faire du socialisme municipal, les socialistes doivent songer à l'emporter du pouvoir central.

M. VAILLANT RAMÈNE LE CALME ET PRÉSENTE UNE RESOLUTION CONCILIATRICE

M. Vaillant annonce qu'il va parler comme unaire, en dehors de toute tendance. (Appl.) Il voudrait voir le parti uni dans la question municipale.

Faisons abstraction de formules et des mots. Il n'y a pas plus de socialisme communal que de socialisme national. L'action socialiste est internationale.

L'orateur montre que la municipalisation des services publics est bien un acte de socialisme. Au point de vue social, elle sera un remède à la concentration des trusts et des cartes capitalistes.

M. Vaillant dépose une résolution en ce sens qui, à son avis, ralliera les suffrages de tout le monde.

C'est très applaudi au moment où il se retire.

M. Lafargue lui pose une question. — Des municipalités non socialistes, a-t-on dit, ont été créées; les régies ne sont pas une innovation, vous les appelez de la municipalisation, c'est plutôt de l'étatisme, et ce sont les bourgeois qui en retirent les premiers profits.

Nous devons chercher surtout à municipaliser les services publics immédiatement profitables à la classe ouvrière.

M. Vaillant. — C'est aussi mon avis, qu'une municipalisation socialiste s'attache avant tout à ce qui peut profiter aux ouvriers.

LES QUESDISTES ACCEPTENT LE PROGRAMME MUNICIPAL

M. Jules Quesada est heureux des explications de M. Vaillant. Elles permettront au parti, dit-il, d'affirmer son unité de vues sur la question municipale comme il l'a fait sur d'autres terrains.

Nous nous obéissions à aucune tendance. Nous avons toujours considéré la conquête des Hôtels de Ville non comme un but, mais comme un moyen de donner des armes au prolétariat pour améliorer son sort.

Mais nous nous arrêtons pas à l'Hôtel de Ville, c'est toujours à la conquête de l'Etat que nous marchons. Servons nous des Marias, mais ne cessons pas notre marche en avant, n'oublions pas que la vie à bon marché profitera aux classes dans la proportion où elles possèdent. A qui profite la diminution du prix des timbres? Au riche, pas au pauvre.

L'action socialiste municipale, il y a longtemps que nous la faisons, c'est la pratique de lutte de classe que nous préconisons depuis longtemps. Nous sommes d'accord sur les classes, c'est ce qu'a dit Vaillant et je crois que tous mes amis pensent comme moi. (Bruyants appl.)

L'orateur conclut par ce cri de delenda est Carthago; le but principal à atteindre c'est l'abolition du régime capitaliste.

Il est à ce moment cinq heures. Le congrès se termine par la discussion de l'ordre du jour. Les deux parts s'élèvent le cri: Clôture! Clôture!

Un des orateurs inscrits dit qu'il renonce à la parole et demande à ses camarades d'en faire autant.

M. Uhry renonce à parler si tout le monde

renonce. MM. Lebas, Faure, Thomas, Norange, Nordet, Bedonce y renoncent aussi.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES RESOLUTIONS

On passe à l'examen du rapport de la commission des résolutions. M. Comptre-Morel a la parole.

Après avoir lu le rapport, M. Comptre-Morel propose de prolonger la séance jusqu'à 8 heures afin d'éviter une séance de nuit.

M. Renaudel présente une autre méthode de travail.

Plusieurs délégués émettent leur avis. Sur la proposition de M. Dubreuilh, on décide d'épuiser tout de suite la question de tactique électorale.

L'ATTITUDE DES ELUS AU PARLEMENT

M. Comptre-Morel avait déposé un projet de résolution invitant les élus à poursuivre au Parlement la lutte pour l'affranchissement du prolétariat.

Ce projet a été voté au sein de la commission, par 34 membres sur 40.

Il est ratifié à la presque unanimité du Congrès.

LA QUESTION DE L'ANTI-SEMITISME ET DE LA FRANCO-MACONNERIE

M. Rhodès dit que la commission n'a pu se prononcer sur les motions relatives à la lutte contre l'antisémitisme, la franc-maçonnerie, la lutte de laïcité et qu'elle demande leur renvoi au prochain Congrès.

Adopté à l'unanimité.

L'UNITE DE VOTE DES ELUS SOCIALISTES

M. Bracke fait rapport sur les ordres du jour relatifs à la façon dont s'est réalisée l'unité de vote du groupe socialiste au Parlement.

La commission a été heureuse de constater que l'unanimité de vote a été presque générale et continue. Les exceptions sont très rares.

Elle propose au Congrès de le constater avec elle et d'exprimer l'espoir que l'entente se fasse d'une manière permanente sur le terrain de la politique de classe, qui est celle du parti.

Adopté à l'unanimité.

L'APPARENTEMENT DANS LA R. P.

M. de Pressensac fait rapport sur la motion de la Fédération du Rhône, relative à l'appareillement, et invitant le parlementaire à écarter ce système.

Après les explications fournies au Congrès, la Fédération du Rhône a amendé sa motion en invitant tout simplement le groupe parlementaire à promouvoir le triomphe du système le plus exact de R. P.

Adopté à l'unanimité, moins une voix.

LA TACTIQUE ELECTORALE

M. Dufrenoy soutient une proposition présentée par la minorité de la Fédération d'Indre-et-Loire. Elle tend à ce que le parti socialiste présente deux candidatures, mais qu'elle retire, au 2<sup>e</sup> tour celles qui n'ont pas chance de succès.

D'autre part, elle recommande au parti de poursuivre l'application de la R. P. aux élections municipales pour favoriser l'entrée des minorités socialistes dans les Conseils municipaux bourgeois.

M. Delory dit que la Fédération du Nord n'est préoccupée des coalitions. Aucune de nos sections, dit-il, ne sera autorisée à se présenter au premier tour sans une liste socialiste pure.

Mais si dans certaines sections on n'arrive pas à constituer une liste, ces sections seront autorisées à admettre des candidats étrangers pour compléter à condition que les dits candidats acceptent le programme de la section.

Pour le deuxième tour, M. Delory demande le maintien de la motion de Châlons laissant aux Fédérations le soin de trancher les difficultés locales.

M. Faure, de la Fédération de la Loire, est du même avis que les socialistes du Nord et se propose de le remettre tour. Au second tour, les sections seront libres.

Un délégué de Loire-Inférieure ne veut pas d'alliance au premier tour. Il demande, au nom de sa Fédération de faire inscrire les différents comités électoraux à la représentation proportionnelle, dès avant le premier tour.

M. Hesse (Seine) préconise le maintien au second tour des listes ayant chance de succès.

Preennent encore la parole des délégués de Meurthe-et-Moselle, du Rhône.

Malgré tous les vœux des délégués de la Fédération du Nord, nous les avons reproduits ici à quelques jours.

D'autres délégués viennent encore développer leur opinion. Il ressort qu'il n'y a pas entente entre les deux groupes majorité et minorité de la Fédération de Seine-et-Oise. Ces délégués se croisent à qui mieux mieux.

VOEUX ET MOTIONS

Le président lit un certain nombre de motions qui sont renvoyées à la commission.

L'une d'elles réclame la libération de Gustave Hervé et de tous ceux qui sont emprisonnés pour de prétendus délits d'opinion politique.

Une autre demande au parti une action en vue d'obtenir l'amnistie pour les travailleurs condamnés pour faits de grève et la réintégration des cheministes révoqués.

Une autre motion réclame la réintégration du citoyen Nègre.

M. Dubreuilh demande au Congrès de renvoyer à la commission le choix des membres de la C. A. F.

Une autre est levée à 7 heures. Demain séance à 9 heures du matin.

NOS EVEQUES

Le SACRE DU NOUVEAU EVEQUE D'ORAN

Bordeaux, 18 avril. — Ce matin, à ce lieu, à la cathédrale, en grande pompe, au milieu d'une affluente considérable, le sacre de Mgr de Lamoignon, archevêque de La Réole, nouvel évêque d'Oran.

Le prélat consécrateur était le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux.

Tous les évêques de la province ecclésiastique assistaient à cette cérémonie.

M. de Lamoignon, archevêque de La Réole, se rendra à son évêché de Bordeaux.

La SANTÉ DE MGR DADOLLE

Dijon, 18 avril. — Les médecins ont eu une nouvelle consultation sur l'état de santé de Mgr Dadolle. Les impressions peuvent

se résumer dans la laconique bulletin suivant: symptômes d'urémie, situation inquiétante.

Les deux frères du prélat sont à son chevet.

LA GUERRE CIVILE AU MEXIQUE

Un Combat acharné entre fédéraux et rebelles

New-York, 18 avril. — Une dépêche de Douglas annonce que le commandant des insurgés d'Aguaprietia, Garcia, a franchi la frontière hier soir et s'est rendu personnellement au commandant américain.

Le combat a pris fin à 10 h. 45 du soir. Les insurgés ont gardé leurs positions.

Deux cents fédéraux auraient été mis hors de combat.

POUR LE 1<sup>er</sup> MAI A PARIS

Paris, 18 avril. — L'Union des Syndicats de la Seine s'organise comme suit la manifestation du 1<sup>er</sup> mai:

Le matin, meeting monstre. A deux heures, concentration sur deux vastes places de Paris. A trois heures, manifestation et défilé par colonnes qui se dirigent sur les quarante-cinq salles de Paris et de la banlieue où doivent se tenir les quarante-cinq meetings organisés par l'Union. Le soir, meeting central à la gare.

Le brevet d'aptitudes musicales

de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais

LES EPREUVES

Lundi à neuf heures et demie du matin s'est ouvert au Conservatoire de Lille, l'examen pour l'obtention du brevet d'aptitude musicale à décerner aux jeunes gens de la classe 1910 devant être admis à l'école de musique.

Le jury était composé des chefs de musique militaires du corps d'armée auxiliaires s'étaient joints de nombreux professeurs. Les candidats, au nombre de 255, ont été admis à commencer leur savoir. A quatre heures et demie, tout fut terminé sans le moindre incident.

Obtiennent le certificat d'aptitudes musicales: Pliot; — MM. Cattaui, Honeq; Dendievel; Roubaix; — Dufrenoy, Roubaix; — Claretie, Valenciennes; — Bédouin, Tourcoing; Boudin, Valenciennes; — Lemaire, Valenciennes; — Lalle, Valenciennes; — Dubois, Valenciennes; — Heunel, Valenciennes; — Leclercq, Valenciennes; — Leclercq, Valenciennes; — Rousseau, Valenciennes; — Wattelet, Valenciennes; — Sazophone-Tenor; — D'Hallin, Valenciennes; — Cornet à piston; — Cauty, Valenciennes; — Decocq, Valenciennes; — Pommé, Valenciennes; — Lannoy, Valenciennes; — Nette, Valenciennes; — Hooghe, Valenciennes; — Capelle, Valenciennes; — Englebert, Valenciennes; — Mestdach, Valenciennes; — Fauvage, Valenciennes; — Haquette, Valenciennes; — Hauq, Valenciennes; — Nys, Valenciennes.

L'Hôtel de Ville de Schaerbeek (Belgique) DÉTRUIT PAR UN INCENDIE

L'INCENDIE A ÉTÉ ALLUMÉ PAR UNE MAIN CRIMINELLE

PLUSIEURS MILLIONS DE DÉGATS

La police sur la trace des incendiaires

Le Journal de Roubaix a annoncé mardi matin, qu'un immense incendie s'était déclaré à l'Hôtel de Ville de Schaerbeek.

Un premier incendie de peu d'importance s'était déclaré vers 7 heures 1/2. Trois heures plus tard, le feu prenait avec une intensité effrayante et l'incendie faisait rage. Du magnifique Hôtel de Ville, qui a coûté plusieurs millions, il ne restait plus mardi soir, qu'un monceau de ruines fumantes.

Malgré tous les efforts des pompiers de la localité, l'incendie prit en peu d'instants de vastes proportions et à minuit l'Hôtel de Ville ne formait qu'un brasier.

L'INCENDIE S'ÉTEINT FAUTE D'ALIMENT...

Ce n'est que vers trois heures du matin que les pompiers sont décidément maîtres du feu. Mais à quel bon? C'est le feu qui a démarré parce que tout est brûlé et l'incendie va s'éteindre faute d'aliment.

UNE DESCENTE DU PARQUET

Vers onze heures et demie, le Parquet arrive sur les lieux. Il est accompagné des MM. De Ruysschaert et Babut du Mars, juges d'instruction, et Van Gindersteden, substitut du procureur du Roi.

Pour l'instant, ces messieurs doivent se borner à examiner de loin les lieux du sinistre et à entendre les déclarations des personnes qui peuvent donner des renseignements sur les causes du sinistre.

LES CAUSES DU SINISTRE

Sur les lieux du sinistre on ne parlait que d'une chose: le feu a été mis par une main criminelle.

M. Paelels, lieutenant des sapeurs-pompiers de Schaerbeek, dirigeait l'écoulement de pompiers qui ont travaillé pendant toute la nuit. Ce feu a été déclaré vers sept heures, dans les bureaux du contrôle de la comptabilité.

Cet incendie, nous le déclarons, qui s'est déclaré à l'extrémité de l'aile droite fut complètement éteint par mes hommes. Ceci est un point sur lequel aucun doute ne peut subsister. Le feu éclata trois heures après l'extrémité opposée du bâtiment, tout au bout de l'aile gauche.

M. le commandant Hattinckx a reconnu trois foyers distincts, où le feu a pris séparément.

Il faudrait être naïf pour expliquer cela par une simple coïncidence. Évidente cette circonstance que le feu s'est déclaré dans un lieu où il n'y avait rien de spécial. L'Hôtel de Ville était, en effet, vide depuis deux jours, les bureaux étant fermés à l'occasion des fêtes de Pâques. Depuis deux jours donc, on n'y avait fait de feu, ni de feu, pour ce même motif l'hypothèse d'une imprudence de l'un des employés est écartée. Pas de

conter-crités son état, la maison communale s'étant point dotée de l'éclairage électrique.

LE FEU AURAIT ÉTÉ ALLUMÉ PAR UNE MAIN CRIMINELLE

Le Parquet a fait mardi après-midi une nouvelle descente à l'Hôtel de Ville. Le juge d'instruction a interrogé divers témoins et a procédé à l'inspection des lieux. On a trouvé dans l'intérieur du bâtiment et sur des balcons des documents recueillis par les sapeurs-pompiers.

Le commissaire de police chargé de l'enquête a son côté interrogé le bouffier qui, samedi, en dernier, après le départ des employés, était et mit en ordre le bureau du contrôle où il fit lundi soir, après le premier incendie, une découverte suspecte: une vieille lampe à pétrole.

Cet homme n'a pu que déclarer qu'il n'avait rien remarqué d'anormal et qu'en son absence, il avait déposé les clés chez le concierge, mais tout cela, évidemment, est une œuvre d'homme. On fait attention de la soirée c'est que les experts, au cours de leur enquête sur place, ont découvert sept foyers d'incendie dont deux au rez-de-chaussée. L'intention criminelle ne fait donc plus aucun doute.

COMMENT LES INCENDIAIRES AURAIENT MIS LE FEU

Il a été beaucoup question dans tout ce récit d'une vessie de porc et l'on se demandait tout naturellement quelle peut bien être son rôle en matière d'incendie criminel.

Un officier de pompiers nous a dit à ce propos: Quand un criminel veut provoquer un incendie, il se sert de préférence d'une vessie remplie d'essence ou de pétrole. Par ce moyen, on se consume, sans risque de laisser de trace que n'importe quel autre récipient en fer ou en bois. Cela établi, voici comment le criminel procéda. Il suspend la vessie bien remplie d'essence dans un endroit au-dessus d'un petit tas de copeaux bien secs; au milieu de ces copeaux, il plante une bougie allumée en ayant soin que la flamme ne puisse atteindre la vessie. La bougie brûle lentement une heure et même davantage mais un moment vient où elle met le feu aux copeaux. Ceux-ci provoquent une flamme vive qui, celle-ci, attire la vessie et celle-ci éclate. On entend alors un bruit de pétrole ou de benzine qui s'échappe et vous devinez le reste.

ON EST SUR LA TRACE DES COUPABLES

Nous apprenons que la justice serait sur la trace des auteurs de l'incendie de l'Hôtel de Ville. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre ces criminels présumés; ils sont probablement mis à exécution cette nuit même.

LES DÉGATS

L'Hôtel de Ville était assuré pour un million et demi. Sa construction avait commencé en 1885. Il fut inauguré en 1888. Il avait coûté 1 million 200 000 francs. Le sinistre a coûté 2 millions. L'échafaudage détruit valait à lui seul 450 000 francs. Le montant des réparations devait coûter 400 000 francs.

L'ensemble des dégâts est évalué à trois millions.

On le désastre est irréparable, c'est en matière de documents administratifs que l'incendie a fait le plus de mal.

Il résulte des renseignements fournis dimanche soir par M. le bourgmestre Reyers que les archives communales sont détruites presque en totalité.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

A ROUBAIX

ROUBAIX, mardi 18 avril 1911.

2 h. soir, air au-dessus de 26°, 76, variable.

5 h. soir, air au-dessus de 26°, 76, pluie ou vent.

8 h. soir, air au-dessus de 26°, 76, pluie ou vent.

Mardi, 19 avril 1911.

Minuit, air au-dessus de 26°, 76, pluie ou vent.

2 h. m., air au-dessus de 26°, 76, pluie ou vent.

La dernière heure des Décorations

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

M. Fallières en Tunisie

Les membres du Chara assurent le Président du loyalisme des Musulmans

Après les présentations, le président et le bey sont montés dans un landau traîné par quatre chevaux d'artillerie qui les a conduits de la gare à la résidence. La foule est considérable, le trajet est assez court et le cortège traverse exclusivement le quartier européen.

À la résidence, le bey prend, pour ce soir, congé de M. Fallières, et rentre dans son palais, suivi par ses ministres.

Dans un des salons de la résidence attendent les membres du Chara, tribunal religieux, fondé sur les préceptes du Coran et dont le cheik ul Islam est le chef de tous les musulmans de Tunisie.

Les membres du tribunal, la tête ornée d'amples turbans, vêtus de superbes burnous de soie blanche, s'inclinent devant M. Fallières. Le cheik ul Islam, prononce en arabe une allocution, qu'on traduit aussitôt.

Allocution du cheik ul Islam

— Monsieur le Président, dit le cheik ul Islam, les membres du Chara et moi, unis dans la même pensée, venons vous saluer de bienvenue à l'occasion de votre auguste visite. Elle est pour nous, représentants de la religion musulmane, le geste de respect et de reconnaissance que nous devons à notre grand chef d'Etat. Ce geste nous le faisons avec toute la confiance et toute la confiance que nous avons en vous. Ce geste nous le faisons avec toute la confiance et toute la confiance que nous avons en vous.

Réponse de M. Fallières

M. Fallières a répondu en ces termes: Je suis heureux de l'affirmation qu'en votre nom et en celui des membres du Chara vous m'avez faite. Je suis heureux de l'affirmation qu'en votre nom et en celui des membres du Chara vous m'avez faite.

Les officiers sont présentés à M. Fallières

Les membres du Chara s'inclinent encore à se retirer lentement, puis ont lieu les réceptions officielles des corps constitués. Le général Pistor, présentant les officiers, s'exprime en ces termes:

— L'armée, le grand musée, s'associe en silence au saluement dont vous respect m'avez l'objet à Tunis, dans un pays de démocratie et de justice. Le citoyen veut être libre à l'intérieur; le peuple tout entier veut être indépendant sur ses frontières; l'armée en est la sauvegarde et en donne la garantie. Nous nous associons entièrement à cette noble tâche.

M. Fallières répond au général Pistor: — C'est toujours pour moi une joie patriotique de me trouver en face d'officiers français. Je n'en ferai pas l'objet, car tout le monde sait qu'il n'y a pas dans notre armée d'hommes portant l'épée, sans honneur au côté, qui ne soient à hauteur de leur devoir.

Le président de la République remet ensuite un certain nombre de décorations, puis du haut du porche de la résidence, M. Fallières assiste à un défilé des sociétés de Tunis.

Après le dîner intime d'une vingtaine de couverts, aux ministres qui l'accompagnent, au résident général et aux membres de sa suite.

Le Traffic DES Décorations

Une nouvelle arrestation

Paris, 18 avril. — M. Torton, juge d'instruction, a longuement interrogé à la fin de la journée M. Meulemans, directeur de la « Revue diplomatique ». Après cet interrogatoire, il a procédé à son arrestation.

Prochaine confrontation de Valensi et Clémenti

Paris, 18 avril. — Pour arriver à découvrir la vérité dans cette affaire, M. Torton, juge d'instruction, aura fort à faire. Valensi et Clémenti ont été confrontés hier à la « Revue diplomatique ». Après cet interrogatoire, il a procédé à son arrestation.

Cher le Trésorier du Comité

Le 5 juin 1910, les sieurs Collet et Guerdet, accompagnés de deux femmes, vinrent rendre visite à M. Duetreuil, marchand de charbon, qui habitait alors rue Gustave-Jonguet. Celui-ci ne les connaissait pas. Mais les deux complices se présentèrent avec une parfaite aisance et lui dirent qu'ils avaient la situation qu'il occupait dans notre ville et de nombreuses relations qu'il avait dans la meilleure société, ils lui demandèrent d'accepter la fonction de trésorier dans le comité lillois du « Croissant rouge » du Maroc.

M. Duetreuil accepta. Mais au bout de quelque temps, sa défiance fut éveillée; quoique trésorier, il ne recevait pas de ses mains; il ne recevait aucune correspondance et ne voyait jamais Valensi, ni Guerdet. Lorsque le comité décida de faire imprimer des tracts de propagande, il fut circonvenu pour payer les frais, mais s'y refusa et au mois d'octobre donna enfin sa démission.

Quo dit M. Jénot commissaire de police à Lille

MALGRÉ LEUR BURNOUS, LES DÉLEGUES DE LA MISSION MAROCAINE NE PARIERAIENT PAS EN ARABE.

Comme nous l'avons annoncé hier, M. Jénot, commissaire de police, a reçu le diplôme d'étoile d'argent du « Croissant rouge du Maroc ».

« A moi de mai 1910, nous dit-il, une lettre circulaire me fut remise par laquelle on sollicitait mon adhésion comme membre de la société du « Croissant Rouge ». On voulait fonder à Lille le groupe du Nord d'une société de secours aux blessés; le but de l'œuvre me suffisait et je me fis inscrire comme membre, en versant une cotisation de 5 francs.

Le 5 juin, eut lieu la réception des délégués de la mission marocaine à Lille. Je fus invité à assister au banquet et je m'y rencontrai avec une centaine de convives. Au cours du repas, je m'étais adressé en langue arabe à l'un des prévenus délégués officiels, mais il ne me fit pas répondre. Ce versai ne faisais pas que de me surprendre. A partir de ce moment, j'eus des doutes sur la moralité de l'œuvre et je refusai quel que temps après l'insigne qu'on me présentait contre le versement d'une somme de 30 francs. Je refusai de signer le diplôme et de faire aucune manifestation de la société du « Croissant rouge ».

Les résultats de l'enquête

L'enquête a établi que Valensi s'occupait des affaires les plus étranges. C'est ainsi qu'il avait demandé et obtenu d'être le représentant à Paris de l'Etat libre de Coudani. L'enquête a également établi que Valensi se servait du nom de certains députés pour obtenir des diplômes du Nicham. Lorsque les demandes affluèrent trop nombreuses, il s'adressait à Clémenti. Celui-ci lui fournissait de faux diplômes qui étaient remis contre des sommes variant de 2.000 à 500 francs.

Le « Croissant Rouge » à Lille Interview de M. Evrard

« J'ai été roué », affirme M. Evrard, ancien président du groupe lillois du « Croissant rouge ».

Nous avons pu rencontrer, mardi soir, à la descente du train, M. Edmond Evrard, représentant d'une maison de confecteurs de Lille et ancien président de la section lilloise du « Croissant rouge ».

M. Evrard est titulaire de plusieurs décorations et distinctions honorifiques. Tout en regagnant son domicile, route du Faubourg de Roubaix, M. Evrard nous raconte à la suite de quelles circonstances il fit partie de cette affaire.

« Je suis membre depuis longtemps de la société des hospitaliers sauveteurs de France dont le président d'honneur est M. Steeg. Au cours d'une réunion de cette société, je fis connaissance de M. Valensi qui me proposa de fonder à Lille une section du « Croissant rouge » qui m'exalta le but humanitaire. Je me mis à l'œuvre et recrutai un certain nombre d'adhérents, mais non 300, comme l'exigeait le statut. Ce fut tout. Les membres versaient des cotisations variant entre 1 fr. et 5 francs et obtenaient d'un insigne de la société consistant en une médaille au ruban vert et rouge. Vers la fin du mois de mai de l'année dernière, Valensi me fit savoir qu'il venait à Lille le 5 juin. Je ne fus pas peu étonné de le voir débarquer en gare vêtus d'un costume de soldat. Son compagnon Charles Guerdet portait le même costume et nous accompagnèrent.

Il était accompagné de deux femmes, l'une

amis de Valensi et l'autre de M. Collet qui faisait partie du groupe.

Après les vins d'honneur, nous nous rendîmes au banquet au cours duquel M. Valensi prononça un discours. Quelques jours plus tard, je constatai que cette réception se soldait par un vol de 500 francs.

Quatre jours plus tard, j'écrivais ma démission au président et la section lilloise du « Croissant rouge » suivit de près. Dans toute cette aventure, ma bonne foi a été surprise et j'ai été roué par des individus dont je ne pouvais mettre en doute les intentions, de n'ai pas pu constater que Valensi ait donné des diplômes au Nicham.

Cher le Trésorier du Comité

Le 5 juin 1910, les sieurs Collet et Guerdet, accompagnés de deux femmes, vinrent rendre visite à M. Duetreuil, marchand de charbon, qui habitait alors rue Gustave-Jonguet. Celui-ci ne les connaissait pas. Mais les deux complices se présentèrent avec une parfaite aisance et lui dirent qu'ils avaient la situation qu'il occupait dans notre ville et de nombreuses relations qu'il avait dans la meilleure société, ils lui demandèrent d'accepter la fonction de trésorier dans le comité lillois du « Croissant rouge » du Maroc.

M. Duetreuil accepta. Mais au bout de quelque